



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

Affaire suivie par :

Marie-Brigitte HOCHET

Chargée de mission Chasse et Faune Sauvage

Tél : 05 55 61 20 29

Courriel : mariebrigitte.hochet@creuse.gouv.fr

Guéret, le 25 mai 2023

Rapport de synthèse des observations recueillies lors de la consultation publique relative au projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Creuse

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. L'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Creuse a donc été soumis à la participation du public, conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement.

Ainsi, le projet d'arrêté a fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours du 26 avril 2023 au 16 mai 2023.

Synthèse des commentaires reçus et réponses apportées :

Le projet d'arrêté a fait l'objet de 36 avis favorables.

Proposition de décision : maintien de l'arrêté tel qu'il a été soumis à la consultation du public.

L'arrêté est consultable sur le site Internet des services de l'État sous la rubrique : Accueil > Actions de l'État > Environnement > Chasse > Campagne 2023-2024.

 Le Directeur départemental des territoires,



Pierre SCHWARTZ